

# Rappels

## ÉCHÉANCIER D'AFFECTATION

L'échéancier complet d'affectation pour l'année scolaire 2025-2026 est affiché sur SSO sous l'onglet des ressources humaines. Voici quelques dates importantes à retenir. **Les points en violet visent les enseignants du secteur des jeunes seulement. Les points en bleu visent les enseignants de la formation continue seulement.** Tous les autres points concernent tous les enseignants de tous les secteurs

**D'ici le 14 mars Les enseignants qui ont une tâche égale dans une ou plusieurs catégories ou écoles choisissent leur catégorie. Formulaire disponible sur SSO**

**3-28 mars Formulaires de disponibilité disponibles sur SSO. Les enseignants de la liste de rappel en formation professionnelle remplissent et soumettent leur disponibilité en ligne. À défaut de remplir le formulaire, l'enseignant sera considéré disponible à enseigner en tout temps**

D'ici le 21 mars Les enseignants qui ont des inquiétudes liées à l'information indiquée sur la liste d'ancienneté doivent contacter Chris Banville du service des ressources humaines par courriel à [cbanville@lbpsb.qc.ca](mailto:cbanville@lbpsb.qc.ca) (svp mettre en cc [Erica Lamothe](#) ou [Pasquale Machado](#) du SEP)

D'ici le 15 mars Soumission des demandes pour congés sabbatiques à traitement différé, demandes pour congé sans traitement pour les enseignants permanents qui ont un minimum de 5 années de service ou demandes de participation au régime de retraite progressive (information et formulaires sur SSO)

**D'ici le 21 mars Préférences d'affectation à l'école remises à la direction**

D'ici le 4 avril Liste officielle d'ancienneté disponible sur SSO

## CONGÉS SANS TRAITEMENT

Conformément à la clause 6-2.02 de l'entente provinciale, l'enseignant à temps plein doit travailler un minimum de 155 jours dans une année scolaire pour se voir créditer une année d'expérience. SVP, veuillez en tenir compte si vous prévoyez demander un congé sans traitement à temps partiel pour 2025-2026.

### ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS NO 6

Date: Le 26 février 2025

Heure: 16 h 30

Format: Zoom

### ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS NO 7

Date: Le 2 avril 2025

Heure: 16 h 30

Format: Zoom

Comme toujours, les documents seront envoyés par courriel aux délégués 2 jours avant la date de l'assemblée.

## LISTES PROVISOIRES D'ANCIENNETÉ

Tous les enseignants de tous les secteurs seront appelés à se rendre à un endroit préétabli par leur direction afin de procéder à la vérification de la liste provisoire d'ancienneté. Quiconque a des préoccupations quant aux renseignements indiqués sur la liste doit communiquer par courriel avec Chris Banville ([cbanville@lbpsb.qc.ca](mailto:cbanville@lbpsb.qc.ca)) du service des ressources humaines avant le 21 mars 2025.

Les enseignants qui sont dans l'impossibilité de signer la liste en raison d'une absence prolongée recevront une déclaration individuelle à leur adresse de résidence. Veuillez noter que l'ancienneté indiquée sur la liste est établie en date du 100<sup>e</sup> jour de l'année scolaire 2024-2025.

Comme vous le savez sans doute, l'intégration de la nouvelle structure salariale à l'entente provinciale 2020-2023 avait engendré des problèmes pour la liste d'ancienneté de 2023-2024. En résultat, les années d'expérience ne seront plus indiquées à la liste d'ancienneté. Si deux enseignants ont la même ancienneté lorsqu'il s'agit de déterminer l'excès, une évaluation détaillée de l'expérience sera effectuée au cas par cas.

Vous pouvez toujours accéder à vos années d'expérience reconnues dans le but de calculer le salaire en vous rendant sur SSO sous la rubrique « *Personal Payroll Info* ».

## SECTEUR DES JEUNES: 50%-50% CHOIX POUR LES ENSEIGNANTS PERMANENTS OU EN VOIE DE PERMANENCE

Si vous enseignez dans deux (2) écoles ou si vous avez deux (2) catégories avec le même pourcentage de tâche, vous pouvez choisir l'école ou la catégorie sous laquelle votre nom paraîtra à la liste d'ancienneté. Un formulaire à cet effet doit être rempli et retourné au service des ressources humaines.

Le formulaire est disponible sur SSO sous la rubrique des ressources humaines, sous l'onglet « *Staffing* » et doit être soumis avant le 14 mars 2025.



## MISE À JOUR CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS LOCALES

À la suite de l'assemblée générale du SEP du 14 décembre 2024, les enseignants ont voté à 92 % en faveur d'accepter la proposition négociée à titre d'entente de principe pour conclure la ronde courante de négociations locales.

Depuis, la commission scolaire et le syndicat travaillent à la rédaction du texte des nombreuses modifications nécessaires. Le travail progresse bien: le formatage et la traduction ont débuté la semaine dernière. Notre objectif est de finaliser le texte d'ici la fin février pour mettre en application les changements à temps pour la prochaine période d'affectation.

### HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE DU SEP

Lundi au jeudi  
8 h 30 à 16 h 30  
Vendredi  
8 h 30 à 16 h

Veuillez noter que le bureau du SEP sera fermé durant la semaine de relâche (3 au 7 mars 2025)

Tél: 514-426-4949  
Courriel: [info@ptusep.com](mailto:info@ptusep.com)

### PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

#### TELUS SANTÉ

Accédez à votre programme d'aide aux employés (PAE) en tout temps, par téléphone, par Internet ou par l'application mobile.

En ligne:  
[integrale.telussante.com](http://integrale.telussante.com)

Tél: 1 833-711-2327